

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                    |                       |
|--------------------|-----------------------|
| Forme du produit   | : Mélange             |
| Nom du produit     | : DIY MENTHE POLAIRE  |
| UFI                | : 2CTG-JJ0M-8YCP-E0GD |
| Code du produit    | : DIY-CA-DMP          |
| Type de produit    | : AROME CONCENTRE     |
| Groupe de produits | : Produit commercial  |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

|                                     |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| Destiné au grand public             |                   |
| Utilisation de la substance/mélange | : AROME CONCENTRE |

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SAS VDLV  
2 CHEMIN DES ARESTIEUX  
33610 CESTAS  
FRANCE  
T +33(0)556101616  
[contact@vdlv.fr](mailto:contact@vdlv.fr) - [www.vdlv.fr](http://www.vdlv.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +33(0)556101617 (9:00/17:00 du lundi au vendredi)

| Pays   | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  | Commentaire                                                                                                                                                                                                                       |
|--------|-------------------|---------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| France | ORFILA            |         | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut provoquer une allergie cutanée.

# DIY MENTHE POLAIRE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Contient :

I-CARVONE

Mentions de danger (CLP) :

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence (CLP) :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans Point de collecte.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom       | Identificateur de produit                                           | %             | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|-----------|---------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------------------------------------------|
| L-MENTHOL | N° CAS: 2216-51-5<br>N° CE: 218-690-9<br>N° Index: 01-2119458866-21 | 1,6175 – 6,47 | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319                 |
| I-CARVONE | N° CAS: 6485-40-1<br>N° CE: 229-352-5<br>N° Index: 606-148-00-8     | ≤ 1,6175      | Skin Sens. 1, H317                                        |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation :

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau :

Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire :

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion :

Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau :

Peut provoquer une allergie cutanée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# DIY MENTHE POLAIRE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.  
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.  
Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# DIY MENTHE POLAIRE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

###### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

##### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



###### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

###### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

###### Protection des mains:

Gants en caoutchouc nitrile

###### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

###### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

###### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

###### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                |                            |
|----------------|----------------------------|
| État physique  | : Liquide                  |
| Couleur        | : Aucune donnée disponible |
| Odeur          | : Aucune donnée disponible |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |

# DIY MENTHE POLAIRE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|                                                      |                            |
|------------------------------------------------------|----------------------------|
| pH                                                   | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion                                      | : Non applicable           |
| Point de congélation                                 | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair                                       | : > 60 °C                  |
| Température d'auto-inflammation                      | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition                         | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                         | : Non applicable           |
| Pression de vapeur                                   | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                   | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                                     | : Aucune donnée disponible |
| Solubilité                                           | : Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)       | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                               | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique                                 | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives                                | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes                               | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité                                | : Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

|                                              |                                        |
|----------------------------------------------|----------------------------------------|
| Toxicité aiguë (orale)                       | : Non classé                           |
| Toxicité aiguë (cutanée)                     | : Non classé                           |
| Toxicité aiguë (Inhalation)                  | : Non classé                           |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée         | : Non classé                           |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé                           |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée      | : Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales     | : Non classé                           |
| Cancérogénicité                              | : Non classé                           |
| Toxicité pour la reproduction                | : Non classé                           |

# DIY MENTHE POLAIRE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé  
Danger par aspiration : Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.  
Toxicité aquatique aiguë : Non classé  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR                                                       | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|-----------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   |                |                |                |                |
| Non réglementé                                            | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |                |
| Non réglementé                                            | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |                |
| Non réglementé                                            | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |                |                |
| Non réglementé                                            | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |                |                |
| Non réglementé                                            | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                |                |                |                |

# DIY MENTHE POLAIRE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### Transport maritime

Non réglementé

#### Transport aérien

Non réglementé

#### Transport par voie fluviale

Non réglementé

#### Transport ferroviaire

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes:

|      |                                                                                                                     |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN  | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR  | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                           |
| ETA  | Estimation de la toxicité aiguë                                                                                     |
| FBC  | Facteur de bioconcentration                                                                                         |
| BLV  | Valeur limite biologique                                                                                            |
| DBO  | Demande biochimique en oxygène (DBO)                                                                                |
| DCO  | Demande chimique en oxygène (DCO)                                                                                   |
| DMEL | Dose dérivée avec effet minimum                                                                                     |
| DNEL | Dose dérivée sans effet                                                                                             |

# DIY MENTHE POLAIRE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| Abréviations et acronymes: |                                                                                               |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° CE                      | Numéro de la Communauté européenne                                                            |
| CE50                       | Concentration médiane effective                                                               |
| EN                         | Norme européenne                                                                              |
| CIRC                       | Centre international de recherche sur le cancer                                               |
| IATA                       | Association internationale du transport aérien                                                |
| IMDG                       | Code maritime international des marchandises dangereuses                                      |
| CL50                       | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)         |
| LD50                       | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)                   |
| LOAEL                      | Dose minimale avec effet nocif observé                                                        |
| NOAEC                      | Concentration sans effet nocif observé                                                        |
| NOAEL                      | Dose sans effet nocif observé                                                                 |
| NOEC                       | Concentration sans effet observé                                                              |
| OCDE                       | Organisation de coopération et de développement économiques                                   |
| VLE                        | Limite d'exposition professionnelle                                                           |
| PBT                        | Persistant, bioaccumulable et toxique                                                         |
| PNEC                       | Concentration(s) prédite(s) sans effet                                                        |
| RID                        | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer |
| FDS                        | Fiche de données de sécurité                                                                  |
| STP                        | Station d'épuration                                                                           |
| DThO                       | Besoin théorique en oxygène (BThO)                                                            |
| TLM                        | Tolérance limite médiane                                                                      |
| COV                        | Composés organiques volatiles                                                                 |
| N° CAS                     | Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service                                  |
| N.S.A.                     | Non spécifié ailleurs                                                                         |
| vPvB                       | Très persistant et très bioaccumulable                                                        |
| ED                         | Propriétés perturbant le système endocrinien                                                  |

| Texte intégral des phrases H et EUH: |                                                           |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Eye Irrit. 2                         | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 |
| H315                                 | Provoque une irritation cutanée.                          |
| H317                                 | Peut provoquer une allergie cutanée.                      |
| H319                                 | Provoque une sévère irritation des yeux.                  |
| Skin Irrit. 2                        | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2               |
| Skin Sens. 1                         | Sensibilisation cutanée, catégorie 1                      |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.